



CDOS

LOIR-ET-CHER

COMITES DEPARTEMENTAUX

Dossier suivi par :

Véronique SAUVERVALD

Secrétaire administrative

OBJET: Convocation Assemblée Générale Extraordinaire

Blois, le 5 février 2020

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous inviter à **l'Assemblée Générale Extraordinaire** du Comité Départemental Olympique et Sportif de Loir-et-Cher qui se tiendra le :

VENDREDI 13 MARS 2020 - 18 H 15

(accueil à partir de 18 H 00)

Maison Départementale du Sport - 1 Avenue de Châteaudun - 41000 BLOIS

Les statuts et le règlement intérieur ont été actualisés afin de les adapter aux dernières évolutions, notamment législatives, réglementaires et sociétales.

Cette nouvelle version, soumise à votre approbation, ne sera effective qu'à compter du prochain renouvellement des instances dirigeantes, à savoir la prochaine assemblée générale électorale.

L'adoption en 2020 des présents statuts et règlement intérieur type a pour seule vocation de faciliter et garantir la mise en conformité du CDOS de Loir-et-Cher aux dispositions statutaires du CNOSF.

A l'aide du lien suivant : <https://www.cdos41.fr/laviestatutaire.tB.htm>, vous pourrez consulter et télécharger les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur qui seront à approuver lors de l'assemblée générale extraordinaire.

*Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer votre participation à cette assemblée générale extraordinaire **avant le 1^{er} mars 2020** à l'aide du coupon réponse ci-joint.*

Meilleurs sentiments sportifs et cordiaux.

Le Président du CDOS 41,

Joël DEBUIGNE